



Changement de constructeur

Par marangon, le 08/11/2010 à 11:57

Bonjour monsieur,

nous venons de signé un sous seing pour un terrain chez un notaire, puis nous avons signé un contrat pour une maison individuelle.

Or, le prêt nous a été refusé par ma banque.

J'ai envoyé une lettre recommandé avec accusé de réception pour résilier le contrat avec le constructeur.

Le terrain nous plaît beaucoup, et nous avons continué à démarcher les banques pour obtenir un prêt qui nous a été accordé par la suite.

Est-ce qu'il est possible de changer de constructeur dans ces conditions là sans aucune réserve ou poursuite de sa part?

Merci pour vos conseils

Cordialement